

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 25 MARS 2010

COMPTE RENDU

Le jeudi 25 mars 2010, à 18h30, les membres du conseil municipal se sont réunis en session ordinaire à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée le 18/03/2010 par Monsieur le Maire et qui a été affichée le même jour.

PRESENTS : CACAN Raymond, Maire, Pierre JAUBERTIE, Brigitte BAZINGETTE, Véronique DU-FRAIX, Jean-Patrick CHARPENTIER, Bernard DELPRAT, adjoints, Pierre HENNINOT, Bernard COSTE, Christian BESSE, René DUPUY Gérard FAURE, Jean-Bernard ANGELY, Marc VICTORION, Michaël VIGIER, Jean-Pierre AGRAFEIL, Renée BOUILLERE.

EXCUSES :

Thierry BOURLAND qui a donné procuration à Pierre HENNINOT  
Geneviève CHAMPAGNE qui a donné procuration à Marc VICTORION  
Marie-Christine LAUD qui a donné procuration à René DUPUY

M. Michaël VIGIER a été élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 18h36.

M. le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion de conseil municipal du 22 février 2010. Aucune observation étant formulée le compte rendu est adopté à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - COMMUNE

M. le Maire donne la parole à M. Bernard DELPRAT adjoint aux finances pour la présentation du Compte administratif 2009.

M. René DUPUY demande des explications concernant l'article carburant 60622.

M. DELPRAT indique qu'une économie a pu être réalisée grâce à l'orientation des approvisionnements vers les grandes stations sans oublier les autres commerçants.

M. Christian BESSE demande si l'éclairage public est inclus à l'article 60612.

M. le Maire confirme que l'éclairage public est inclus notamment l'éclairage du Rond point de Pont Romieu.

M. René DUPUY demande si les ratios concernant les charges de personnel, par rapport au budget, sont bons.

M. le Maire précise que les charges de personnel représentent 32 % du budget soit 185 € /habitant.

M. René DUPUY demande le détail de la ligne 6564.

M. le Maire donne ce détail : Syndicat de transport scolaire 80,00 €, SIAT 38 155,50 €, Collège de Vergt 21 100,56 €.

M. René DUPUY s'inquiète de la participation versée au SIAT qui ne cesse d'augmenter.

M. Gérard FAURE précise que le SIAT a rééchelonné sa dette pour que les participations communales soient moins lourdes. Les investissements passés étaient nécessaires mais il faudrait trouver des recettes supplémentaires.

M. René DUPUY précise qu'il n'a rien à redire mais il constate que ça coûte cher à la commune.

M. Pierre HENNINOT demande quel est l'impact sur la vie économique de la commune. Le SIAT a-t-il des dettes de fonctionnement ou d'investissement ?

M. le Maire précise que la participation pour 2010 est en baisse.

M. René DUPUY demande si la vente des terrains de la ZAE a été réalisée.

M. le Maire indique que cette opération apparaît au budget 2010.

Après avoir terminé la présentation du Compte administratif 2009 M. Bernard DELPRAT invite le conseil à voter. M. le Maire quitte la salle.

M. René DUPUY tient avant de procéder au vote à faire une remarque supplémentaire. Il souhaiterait qu'il y ait plus d'ouverture avec les autres et qu'ils communiquent d'avantage. Il a le sentiment d'être tenu à l'écart. M. le Maire, qui n'a pas encore quitté la salle, répond que l'ensemble du conseil est invité aux réunions de travail sauf lorsqu'il s'agit de réunion d'adjoints.

M. René DUPUY constate qu'il n'y a plus de réunions élargies depuis le mois de décembre 2009. Il précise qu'il y a des choses de bien faites au budget mais ils s'abstiendront.

M. le Maire note que lorsqu'il y a des réunions élargies il y en a qui ne sont jamais là.

M. Jean-Bernard ANGELY constate qu'il y a beaucoup d'argent engagé dans les différents travaux mais deux commissions ne fonctionnent pas : celle du bâtiment et de la voirie. Les commissions ne se sont pas réunies depuis un an alors que beaucoup de travaux sont engagés.

M. le Maire indique que lorsqu'une réunion élargie a lieu tout le conseil est averti par courriel, il demande s'il est nécessaire de faire une réunion des commissions si les travaux sont arrêtés. Il y a eu deux réunions d'adjoints depuis le début de l'année. Il précise qu'il ne fait pas de distinction entre les personnes, toutes les informations sont données.

M. Pierre JAUBERTIE explique que sur ce qui est ponctuel M. le maire ne peut pas demander l'avis à tout le monde.

M. Le Maire dit qu'il ne peut pas faire mieux.

Mme Brigitte BAZINGETTE précise que les travaux en cours de réalisation ont été acceptés en 2009.

M. Marc VICTORION note que tous les travaux qui se font aujourd'hui ont été décidés en conseil municipal et votés à l'unanimité.

M. Jean-Bernard ANGELY rappelle que les commissions ne marchent pas.

M. Bernard DELPRAT appelle le conseil à voter le compte administratif auquel il a participé.

M. le Maire quitte la salle.

M. Jean-Pierre AGRAFEIL fait procéder au vote et le compte administratif est adopté avec 16 voix pour, et 2 abstentions.

#### - Affectation des résultats

Le conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2009, décide, à l'unanimité des présents, d'affecter les résultats comme suit :

- Excédent de fonctionnement	75 321,18 €
- Déficit antérieur reporté (Investissement)	38 965,60 €
- Couverture du besoin de financement d'investissement	142 942,34 €

#### - Compte de gestion exercice 2009

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion. Ce dernier retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion de l'exercice 2009 à l'unanimité des présents.

## SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

#### - Compte administratif 2009

M. le Maire donne la parole à M. Bernard DELPRAT adjoint au finance pour la présentation du Compte administratif 2009.

M. le Maire indique qu'environ 50 000€ de recettes s'additionnent chaque année. Les travaux de réparation du réseau des rues Chaminade et du Château Vieux vont être terminés.

M. le Maire quitte la salle.

M. Jean-Pierre AGRAFEIL fait procéder au vote et le compte administratif est adopté à l'unanimité.

- Affectation des résultats

Le conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2009, décide, à l'unanimité des présents, d'affecter les résultats comme suit :

- Excédent de fonctionnement 236 032,25 €

- Compte de gestion exercice 2009

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion de l'exercice 2009 à l'unanimité des présents.

- Budget 2010

M. le Maire présente le projet du budget au conseil qui se présente ainsi:

Section d'exploitation = 288 265,91 €

Section d'investissement = 278 399,90 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents, le budget 2010.

### SUBVENTIONS 2010

M. le Maire donne la parole à Mme Véronique DUFRAIX et précise que les présidents d'associations présents ne doivent pas participer au vote.

Mme Renée BOUILLERE présente la demande du Journal du Pays fantôme. Celui-ci sollicite une subvention supplémentaire car la communauté de communes ne verse plus de subvention.

M. le Maire donne lecture du courrier de l'association CVFM. Celle-ci souhaite réaliser des travaux pour implanter une antenne à côté du château d'eau. M. le Maire indique que les employés communaux réaliseront ces travaux.

M. Bernard DELPRAT signale que la commune finance beaucoup d'associations à caractère cantonal.

Mme Véronique DUFRAIX informe que toutes les communes du canton donnent une participation au Collectif.

M. Gérard FAURE indique que le Syndicat d'Initiative avait fait une demande d'augmentation de subvention or il s'agissait d'une demande de subvention exceptionnelle pour l'achat d'un panneau d'information.

M. le Maire demande d'attendre car il y a beaucoup de changements en vue pour le Syndicat d'Initiative.

M. le Maire précise que ces sommes ne seront versées que lorsque toutes les associations auront apporté leur bilan financier. De plus il propose le détail suivant :

### ASSOCIATIONS MONTANT

Ainés ruraux 500 €

Amicale des pompiers 950 €

Anciens combattants 350 €

Association des commerçants 300 €

Association Journal Pays Fantôme 300 €

Atelier théâtre & Danses folkloriques  
400 €

(300€ + 100€ au 4ème trimestre)

Atelier Vergt et en couleurs 250 €

Boules vernoises 450 €

Comité du Grand prix Cycliste de la Fraise (SPRINTER CLUB) 600 €

Collectif multi associations 2 000 €

Comice agricole 1 500 €

Donneurs de sang 250 €

Echo du Vern (Envie de savoir) 800 €

Fil d'argent 400 €

Fondation du Patrimoine 100 €

FNATH 150 €

FOOTBALL	3 000 €
Foyer socio éducatif (collège)	230 €
Gymnastique volontaire	2 000 €
Danses en Vergt	1 000€
Hyppolabeur (La Poussière)	2 600 €
(1300 € + 1300 € sous réserve de 2nde manifestation)	
Judo club Vernois	600 €
Jumelage QUEBEC	300 €
La Croche cœur	150 €
Prévention routière	100 €
Secours catholique	200 €
Secours populaire	200 €
Société de chasse de VERGT	150 €
Syndicat d'Initiative	5 200 €
Tennis club vernois	3 400 €
Resto du cœur	200 €
UAV	8 000 €
Yoga	350 €
Association PHOENIX	250 €
Association AIDES	50 €
TELETHON	100 €
Association ALZHEIMER	100 €
Association Parents élèves écoles élémentaires de Vergt	200 €
Fous du VERN	200 €
Vergt Patrimoine	200 €
Bol d'Air Vernois	150 €
AFSEP	40 €
AFDM 24	50 €
A Cor Del Peiregord	200 €
Réserve subvention	2 480 €
TOTAL	41 000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents vote les subventions comme indiqué ci-dessus.

## BUDGET 2010

M. Bernard DELPRAT présente le projet de budget 2010 qui se présente ainsi:

Section d'exploitation =	990 886,35€
Section d'investissement =	454 357,03€

L'enveloppe de l'indemnité des élus a été augmentée mais la détermination de l'indemnité supplémentaire du 1er adjoint sera présentée au prochain conseil.

M. le Maire propose le maintien des taux pour les 4 taxes.

M. René DUPUY remarque qu'il est bien de faire des économies mais il manque des investissements rentables, il parle du pass foncier.

M. le Maire répond que pour le pass foncier il faut un partenaire

M. Bernard DELPRAT approuve cette proposition mais pour le budget 2010 il y a la contrainte des engagements, d'où trois leviers de manœuvre : emprunt, fiscalité ou réduction des frais de fonctionnement.

M. le Maire pense que la seule possibilité pour ces projets est l'emprunt. Cette année il y a peu de possibilité de travaux car il y a beaucoup de restes à réaliser. La DGE 2010 est accès sur la mise en conformité des bâtiments et non sur la voirie. Il vaut mieux présenter un dossier en fin d'année pour un projet plus important. Pour l'emprunt il ne faut pas dépasser le niveau d'endettement actuel.

M. René DUPUY pense qu'il y a des moyens de lancer des projets sans s'endetter.

M. le Maire signale que l'Etat augmente les bases d'impositions donc le produit attendu progresse sans que la commune ait à élever les taux des 4 taxes. Cette année la communauté de communes augmente ses taux de 5%, le département de 2% et le SMCTOM passe le taux communal à 15,78%. Si la commune de Vergt augmente ses taux cela étranglera les ménages. Le percepteur a fait une simulation avec 2% d'augmentation ce qui produira un gain de 214€.

M. René DUPUY dénonce le prix des ordures ménagères et pense que des économies pourraient être faites si on passait en gestion privé.

M. Pierre HENNINOT demande si la commune ne peut pas se retirer du syndicat.

M. le Maire répond que ce n'est pas possible, l'accord des autres communes est nécessaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents vote le budget 2010

## VOTE DES 4 TAXES

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents de maintenir les taux de 2009 à savoir :

Taxe d'habitation :	3,90%
Taxe foncière bâti :	6,90 %
Taxe foncière non bâti :	42,48 %
Taux relais de CFA :	5,52 %

## SDE Dordogne

- Mutualisation des certificats d'Economie d'Energie (CEE) pour la 2nde période (2010- 2013)

M. le Maire présente la proposition du SDE 24 de renouveler le transfert des droits à CEE de notre commune au SDE 24 et ce pour la seconde période du dispositif (2010 à 2013).

Cette nouvelle mutualisation s'avère nécessaire car le seuil de CEE à collecter par commune, qui était de 1GWh cumac pendant la 1ère période, va être porté à 3GWh par dépositaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents:

- Décide de transférer au SDE 24 les droits à certificat d'économie d'énergie issus d'actions éligibles dans le domaine de l'éclairage public ou faisant suite à l'installation ou le remplacement de matériel préconisé lors d'études énergétiques du SDE 24 sur les bâtiments communaux.

- Décide de ne pas demander de CEE au nom de la commune concernant ces mêmes actions.

- Adhésion de la commune au service Energies du SDE 24

Le SDE 24 a créé un nouveau Service Energies du SDE 24. Il est destiné à accompagner les communes dans des démarches de maîtrise des consommations énergétiques et de réduction des gaz à effet de serre.

L'adhésion au service Energies du SDE 24 permettra de connaître la situation énergétique de l'ensemble de notre patrimoine communal (éclairage public, bâtiments communaux et véhicules municipaux). Les consommations de tous les équipements de la collectivité toutes énergies confondues seront recensées afin de les comparer avec des consommations de référence. Ainsi, les installations où des actions prioritaires sont à mettre en œuvre seront ciblées et différentes études énergétiques permettant de réels gisements d'économies d'énergie préconisées.

L'adhésion annuelle au service Energie est fixée par convention à 100 € + 0,50 € par habitants. Cette adhésion comprend pour la 1ère année le bilan énergétique et pour les prochaines un suivi énergétique complet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents l'adhésion de la commune au Service Energies du SDE 24.

- Travaux et mise à disposition des installations d'éclairage public, transfert de compétences

Le SDE 24 est contraint de modifier les modalités d'accompagnement des communes en matière d'éclairage public tant en travaux neufs qu'en maintenance.

Cet accompagnement se fonde dorénavant sur le principe du transfert de la compétence et de la mise à disposition des équipements au SDE 24.

Le SDE 24 apportera une aide aux communes qui souhaiteront investir par la réduction de leur participation financière de :

- 40 % du montant total hors taxes, dans le cas d'une opération d'extension du réseau d'éclairage public,
- et de 50 % de ce même montant, dans le cas d'opérations de renouvellement des équipements existants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents décide de transférer au SDE 24 la maîtrise d'ouvrage et l'entretien des installations d'éclairage public ainsi que la mise à disposition du SDE 24 de celles-ci.

## QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de reprendre la délibération concernant le montant de la participation de raccordement à l'égout. Le 30 juin 2005 le précédent conseil municipal avait fixé le montant: 1 500 € à régler par les propriétaires de maisons neuves seulement sur les extensions du réseau d'assainissement. Il s'avère que cette décision est trop limitative. Il est nécessaire d'instituer une participation pour raccordement à l'égout pour tous les propriétaires d'immeubles et de constructions individuelles édifiées après la mise en service du réseau d'assainissement collectif pour un montant de 1 500€. Accord à l'unanimité du conseil.

- M. le Maire informe le conseil que l'inauguration de la bibliothèque municipale aura lieu le jeudi 15 avril 2010 à 19h15. M. le Maire propose que cet espace soit baptisé « Espace Nicole BONDAT » en hommage à Nicole BONDAT, ancienne bibliothécaire décédée le 15 décembre 2007. Accord à l'unanimité du conseil.

- M. Jean-Patrick CHARPENTIER informe le conseil que le repas des commerçants non sédentaires aura lieu le 9 avril 2010.

- M. Bernard DELPRAT propose une réunion de la commission des finances élargie le jeudi 8 avril à 18h30 concernant la mise en place de la TLE.

M. le Maire demande d'étudier la mise en place de la taxe de séjour.

- Mme Véronique DUFRAIX annonce que la commission communication se réunira le mardi 30 mars à 20h30 (préparation du bulletin municipal).

- M. Bernard DELPRAT présente au conseil le projet d'achat de 51 sièges pour le cinéma, pour un montant de 1020 €. Le stockage se ferait dans une pièce du presbytère. Accord à l'unanimité du conseil.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h50.